

Résolution d'orientation

Un service public national d'éducation pour construire l'école de la réussite pour toutes et tous.

1. Des exigences:

1.1 - Notre exigence de démocratisation du système éducatif et de réduction des inégalités sociales rencontre de nombreux obstacles : dégradation sociale, chômage, précarité, pauvreté, diminution des pouvoirs d'achat mais aussi des politiques éducatives nationales d'inspiration libérale, visant surtout les réductions budgétaires.

1.2 - Les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 2002 ont fait le choix de réduire les coûts pour tous. Nous ne nous retrouvons pas dans cette politique du « médiocre pour tous » qui non seulement va à l'encontre de notre objectif d'égalité d'émancipation et de réussite de tous et toutes, a augmenté le nombre d'enfants en difficulté et a un coût économique et humain très important sans commune mesure avec l'objectif avoué d'économie financière.

2. L'éducation, un enjeu politique:

2.1 - Il faut réaffirmer que l'éducation est un enjeu politique fondamental pour l'avenir de notre société et que des moyens suffisants pour l'école de la réussite pour tous sont indispensables.

2.2 - La qualité et l'efficacité du système éducatif passent notamment par :

- ✓ la diversité des enseignements;
- ✓ des effectifs par classe réduits;
- ✓ des enseignant-e-s spécialisé-e-s, psychologues scolaires, conseiller-e-s d'orientation, personnels de vie scolaire et personnels non enseignant en nombre suffisant;
- ✓ la qualité et la cohérence de la formation initiale et continue de ces personnels

3. Former l'être humain, le citoyen:

3.1 - Former l'être humain, le citoyen, pour son épanouissement personnel et sa participation professionnelle à la société, implique une élévation générale des niveaux de formation.

3.2 - Pour cela, l'école doit reconnaître et prendre en charge, d'une part la diversité des publics scolaires, l'hétérogénéité des niveaux et des besoins, d'autre part éviter la trop grande uniformité des contenus d'enseignement.

Cela implique concrètement:

3.3 - L'état se doit d'offrir à tous les parents le demandant une scolarité gratuite dans le Service public, dans les conditions d'encadrement les mieux adaptés à chaque âge.

3.4 - Une scolarité obligatoire de trois à dix-huit ans, le plus loin possible en fonction des goûts, du projet professionnel. Seule une solide formation initiale permet une formation continue épanouissante et qualifiante.

3.4bis - Tout jeune qui arrêterait sa scolarité à 16 ans doit se voir offrir un droit inaliénable à 2 années de formation.

3.5 - Des secteurs scolaires redéfinis et des moyens ambitieux et conséquents au service de la mixité sociale et scolaire intégrés dans une politique générale d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

A l'opposé du socle commun réduit aux savoirs minimum « utiles » de F.Fillon, il faut revendiquer une culture commune de haut niveau, prenant en compte tous les champs du savoir : littéraire, scientifique, technologique, économique et social, artistique, sportif. La possibilité de reprendre des études dans le cadre du service public de tous niveaux, du primaire au supérieur, doit être offerte à tous et toutes.

3.6 - Cela implique de créer de nouveaux enseignements, ayant pour objet d'élargir l'horizon culturel du plus grand nombre, de comprendre les mécanismes de la société, de développer l'esprit critique,

3.7 - En particulier mais pas seulement, la culture technique abordée, dès le primaire, dans ses dimensions historique, sociale et politique doit contribuer à la formation de l'individu et lui permettre de faire par la suite des choix de professionnalisation plus en adéquation avec ses goûts, son niveau.

L'apprentissage est un moyen de professionnalisation qui ne peut intervenir qu'après le choix de l'élève et qui doit être accompagné d'enseignements généraux pour éviter l'orientation et/ou la spécialisation par défaut, lit du futur chômeur.

3.8 - Ce choix ne peut être fait en toute connaissance de cause à 14 ans mais au minimum à 16 ans. Il ne doit pas être la fin de toute formation et des passerelles aussi bien que des formations complémentaires doivent être mises en place.

Assurer l'égalité suppose la gratuité des études c'est à dire :

3.9 - La gratuité des manuels scolaires, fournitures, tenues de travail, sorties et voyages pédagogiques, séjours linguistiques.

3.10 - Les enfants doivent bénéficier gratuitement de manière naturelle et non sous forme d'aide qui stigmatisent les différences sociales, de l'accès à la culture et au sport à l'extérieur des établissements (musées, clubs de sport municipaux, théâtre, cinéma, bibliothèques, accès internet ...gratuits !)

4. La pédagogie :

4.1 - Tous les élèves peuvent trouver un chemin de réussite, tous doivent donc avoir accès aux savoirs mais pour réduire le manque d'intérêt et l'échec, la question pédagogique et les moyens qui lui sont consacrés sont centraux.

4.2 - L'empilement encyclopédique des connaissances n'obtient pas de résultats pour tous et ne répond pas aux objectifs cités précédemment. Nous devons soutenir une pédagogie qui favorise les démarches d'autonomie et de coopération, qui donne du sens aux disciplines et aux savoirs, qui décroïssonne les enseignements, qui rendent actifs les élèves pour les conduire à acquérir la motivation du savoir et l'autonomie de sa recherche.

4.3 - En cela le travail des équipes éducatives sur des projets pluridisciplinaires doit être facilité et les enseignants doivent pouvoir être formés à ces nouvelles méthodes de travail. Le temps et la charge de travail que cela entraîne doivent être pris en compte dans le temps de service hebdomadaire de tous les personnels.

4.4 - L'école doit élargir son ouverture au monde. Des relations, choisies, contrôlées, encadrées par l'équipe éducative avec l'environnement socioculturel, (association, maison de quartier, instances de fonctionnement de la cité, entreprises etc) doivent être initiées dans tous les établissements.

4.5 - La création de projets pédagogiques à l'initiative spontanée d'enseignants doit être facilitée tant au niveau des moyens qu'au niveau de la reconnaissance administrative ou hiérarchique, à contrario des tendances à restreindre la liberté pédagogique des professionnelles de l'enseignements, telles qu'elles sont apparues actuellement où l'enseignant est enfermé dans un cadre rigide.

5. La scolarité :

5.1 - Le système annuel de passage d'un niveau à un autre que ce soit à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège, aux lycées aboutit à un système sélectif souvent mal vécu.

5.2 - Il faut revoir cette architecture, en tenant compte des phases de développement cognitif et psychologique de chaque enfant ou de chaque adolescent.

5.3 - Un système de cycle ou de validation de modules, certains obligatoires, d'autres au choix, permettrait de diversifier les parcours en fonctions des aptitudes et des goûts de chacun et de progresser dans la lutte contre l'échec scolaire.

6. L'orientation :

6.1 - La question de l'orientation est actuellement polluée par la persistance de l'échec scolaire, les représentations sociales défavorisées de certains métiers, l'inégalité d'accès à certaines formations pour des raisons sociales ou géographiques ainsi que l'absence de perspectives d'emploi.

6.2 - Le service public doit permettre l'égalité d'accès à la filière de son choix pour

chaque jeune, fille et garçon. Les co-psy doivent voir leurs rôles réaffirmés pour aider les jeunes à faire leur choix en fonction de leurs capacités et de leurs motivations, et non en fonction du nombre de places disponibles.

7. La laïcité :

La laïcité est un principe essentiel de notre société. L'école doit contribuer à la compréhension de ce principe par la valorisation et le respect des différences. Cette notion doit être clairement intégrée dans les nouveaux programmes et, ou, dans les projets interdisciplinaires. Le principe de laïcité participe à la lutte contre les violences scolaires qui sont inacceptables.

8 . Les violences

Les violences dans les établissements scolaires sont liées aux violences institutionnelles faites aux jeunes et à leur famille. Elles ne disparaîtront pas sans amélioration des conditions sociales en général et une résorption des ghettos éducatifs en particulier. Les potentiels des enfants doivent être pris en compte comme un enrichissement de toutes et tous ; les parcours individuels doivent être diversifiés pour conduire à la réussite et à la reconnaissance de chacun-e. Pour que les enfants connaissent et acceptent les règles de la vie collective et d'éventuelles sanctions, leurs familles doivent être associées à leur compréhension.

9. Le handicap :

9.1 - Certains enfants, du fait de leur handicap, ne peuvent être intégrés totalement dans les établissements scolaires ordinaires. Les établissements spécialisés, comme les autres, doivent être dotés de moyens en personnels, en équipements et en capacité d'accueil permettant de les accompagner tous le plus possible dans un projet d'évolution ou, et d'autonomie.

9.2 - L'intégration, quant elle est possible et souhaitable pour l'enfant, dans les établissements ordinaires doit être facilitée par la création de postes statutaires, d'auxiliaires d'accompagnement, par une baisse générale des effectifs et les dispositions pédagogiques et structurelles évoquées aux paragraphes 4 et 5.2 et 5.3. Le système éducatif doit être centré sur l'élève, non sur les programmes.

Résolution fonctionnement-développement

Introduction

L'arrivée de catégories professionnelles peu ou pas syndiquées à la Cgt dans l'académie de Nice jusqu'à ces dernières années (enseignant-e-s du second degré hors Plp, enseignant-e-s du 1° degré...), la progression importante connue lors des dernières élections professionnelles doit amener l'Ursden-Cgt à modifier son fonctionnement et à mettre ce fonctionnement au service du développement de la syndicalisation.

Volontairement, ce texte ne traite pas du lien avec l'interpro, qui relève des syndicats départementaux.

1. Le Bilan

Sur le plan électoral :

- 1.1 - D'une seule liste présentée jusqu'en 2002, dans une seule catégorie professionnelle (PLP), essentiellement présent-e-s dans les Lycées Professionnels (moins de 40) et où la Cgt avait un taux de syndicalisation fort avec des sections « fournies », nous sommes passés à 3 listes de catégories présentes dans plus de 1000 établissements, avec des adhérent-e-s beaucoup plus dispersé-e-s.
- 1.2 - Malgré le challenge que représentait le fait de présenter ces 3 listes, les résultats obtenus ont permis de multiplier par 2,5 les voix obtenues il y a 3 ans.
- 1.3 - Cet acquis électoral a pu se faire malgré une perte sensible chez les PLP (4%). Il nous a permis aussi de rentrer au CTPD et au CDEN du 06 ainsi qu'au CTPA (avec là, l'aide indispensable des voix du Sgpen-Cgt).
- 1.4 - Ces résultats électoraux montrent un très fort déséquilibre entre les résultats obtenus dans le Var et dans les A.M.
- 1.5 - Dans certains établissements, il y a eu moins de votant-e-s que d'adhérent-e-s.
- 1.6 - Nous n'avons pas été en mesure de présenter des listes à la CAPD 1° Degré du Var, ainsi qu'à la CAPA agrégé-e-s, nous privant ainsi d'un potentiel électoral important (8000 électeurs potentiels).

Sur le plan de la presse

- 1.7 - « Flash », journal académique de l'Ursden est passé d'un tirage de 3000 exemplaires environ à un tirage dépassant les 6000 lorsque nous ne couvrons que les établissements et parfois les 10.000 lorsque nous adressons aussi le journal aux personnels du 1° degré 06 personnellement. Il n'était pas adressé jusqu'à récemment aux adhérent-e-s individuellement à leur domicile.

2. Les 2 ans à venir.

Sur le plan de la syndicalisation et sur le plan électoral.

2.1 - L'Ursden se donne pour objectif prioritaire d'élargir son influence électorale dans les corps du 2nd degré : 4 sièges dans les corps PLP, 1 siège chez les certifié-e-s et 1 siège chez les agrégé-e-s paraissent des objectifs réalistes pour 2008. Elle se donne pour moyen principal de renforcer les équipes militantes des établissements.

2.2 - Sur le plan de la syndicalisation, une progression de 10% au minimum chaque année peut sembler un objectif raisonnable, compte-tenu du potentiel existant.

2.3 - Sur le plan électoral, l'objectif minimum est, outre présenter des listes dans les CAPA et CAPD, où nous sommes parvenus à le faire en 2005, de pouvoir déposer des listes à la CAPD 1^o degré du Var, ainsi que chez les Agrégé-e-s et les CPE.

2.4 - Gagner un siège dans le 1^o degré Var conforterait la place de la Cgt dans notre académie.

3. Les moyens d'y parvenir.

3.0 - L'Ursden se donne pour priorité d'organiser pour les équipes militantes des établissements, au moins deux sessions de formation par an, de façon qu'ils/elles puissent se faire le meilleur relais possible des revendications des personnels et des positions de la CGT, qu'ils/elles sachent se faire reconnaître dans leur rôle devant l'administration et engrangent un capital de sympathie et d'adhésion en mesure d'assurer la place à laquelle la CGT peut légitimement prétendre dans les commissions paritaires nationales et académiques.

3.1 - Mais pour pouvoir envisager une progression quelconque, il ne peut être suffisant de s'appuyer sur les seuls établissements où nous sommes présent-e-s.

3.2 - Les moyens militants qui sont les nôtres ne permettent pas d'envisager une « visite » régulière des établissements par des militant-e-s extérieur-e-s à l'établissement.

3.3 - Les moyens financiers de l'organisation ne permettent pas non plus d'envisager l'envoi constamment d'une presse individuelle et nominative aux personnels visés.

3.4. - Il faut donc envisager de faire connaître la CGT par d'autres moyens. Des sessions de formation syndicale sur des thèmes professionnels ou interprofessionnels, doivent être proposées chaque année. On pourra envisager de s'adjoindre l'apport de chercheur-e-s reconnu-e-s au niveau national.

3.5 - L'accent sera mis sur notre présence à l'IUFM.

4. Concernant la presse écrite (Flash)

4.1 - Au niveau des établissements où nous sommes présent-e-s par au moins un-e adhérent-e (1° et 2° Degré-LP), un envoi systématique pour affichage doit être organisé et un courrier régulier aux correspondant-e-s type circulaire d'établissement mis en place (4N°/an septembre, Novembre Janvier, Avril). Ce courrier devra être différencié 1° et 2nd degré. La mise en place d'un fichier académique correct doit permettre d'adresser en routage et en nombre le Flash (28 établissements possibles dans le 06... sur 150)

4.2 - Au niveau des établissements où nous ne sommes pas présent-e-s pour les établissements du 2° degré-LP, une grille de diffusion pour les 6 exemplaires/an doit nous permettre via le réseau militant (enseignant-e-s ou non-enseignant-e-s) d'en couvrir la moitié, ce qui serait déjà une bonne chose tout en évitant le gaspillage.

4.3 - Pour le 1° degré, l'envoi systématique d'un exemplaire/école, permet de nous faire connaître compte tenu de la taille moyenne des établissements. Dans le 06 où un fichier « personnels » du 1° degré est tenu à jour en raison de notre présence en CAPD, il appartiendra au Sden 06 de prendre les décisions nécessaires pour que certains exemplaires à des moments importants de l'année puissent être adressés à tous les personnels. Dans le 83 la diffusion aux écoles sera systématique.

5. Concernant la presse internet:

5.1 - La mise en place d'un bulletin internet « hebdomadaire » aux adhérent-e-s a été mis en place avec des moyens d'information limités. La couverture dans le 06 est de plus de 50% des adhérent-e-s, il doit pouvoir être amélioré. Dans le 83 une recherche des adresses mail des adhérent-e-s doit être faite.

5.2 - Pour que ce Bulletin soit un élément d'information et de fidélisation de nos adhérent-e-s, les élu-e-s en CAPA et CAPD, doivent informer le/la responsable de ce bulletin des différentes informations qui peuvent les intéresser. (Calendrier CAP, info corps etc...). Nombre d'informations sont « récupérables » sur les sites institutionnels (I.A., rectorat, Ministère...), ces informations, nos adhérent-e-s n'en n'ont pas forcément connaissance, le bulletin internet est un outil qui doit permettre de la leur donner.

5.3 - Notre affiliation à la Cgt est aussi un moyen d'apporter une information « différente » à nos adhérent-e-s. La recherche systématique d'informations interprofessionnelles sera mise en place.

5.4 - L'Ursden mettra en place un fichier « mails », permettant de différencier les différents types d'informations que l'on peut transmettre via Internet :

- ✓ Une information pour les adhérent-e-s (Bulletin Internet à période fixe - hebdomadaire-)
- ✓ Une information pour les responsables de sections et/ou correspondant-e-s d'établissement.

- ✓ Une liste de diffusion interne destinée aux membres des Bureaux Départementaux et Académiques permettant un échange.

5.5 - Internet est aussi un moyen de se faire connaître en passant par les boites mails administratives des établissements. Une lettre Internet d'information existe pour les écoles du 06, des essais ont été tentés pour le 83. L'Ursden mettra en place une lettre Internet pour les écoles du 83 et une lettre Internet pour les établissements du 2° degré et des LP.

6. Un fonctionnement plus démocratique et plus régulier:

6.1 - Le Bureau Académique se réunira au moins 3 fois par an. Il est composé des Bureaux des Sden des 2 départements. Entre 2 Bureaux académiques les Sden 06 et 83 réuniront leurs Bureau Départemental respectifs 1 fois au minimum.

6.2 - Chaque syndicat départemental désignera 5 camarades issu-e-s de leur Bureau départemental qui feront partie d'un secrétariat académique, avec le-la secrétaire académique, le/la trésorier-e académique. Ce secrétariat sera habilité à prendre toutes les décisions nécessaires entre 2 Bureaux Académiques. Les moyens de communication existant permettront à ce secrétariat de prendre les décisions à la majorité sans avoir besoin sur le plan physique de se réunir. Une réunion « virtuelle » d'une heure par semaine sera organisée toutes les 2 semaines. Entre temps une liste de diffusion restreinte permettra de régler les questions urgentes.

6.3 - L'Ursden réunira 3 fois par an, sur le temps de travail, une commission exécutive académique regroupant le Bureau académique ainsi que les sections. Cette réunion se fera en 2 temps. Matin réunion des branches (1° Degré et 2° degré LP), A.M. Réunion en syndicat général. L'ensemble des adhérent-e-s des Sden pourra participer à cette réunion et y sera invité..

6.4 - Par section Syndicale il faut entendre:

- ✓ Pour les adhérent-e-s de collège lycées ou LP, l'établissement. Lorsqu'un établissement regroupe Lycée et LP, c'est une seule et même section.
- ✓ Pour les adhérent-e-s travaillant dans les écoles une section est l'ensemble des adhérent-e-s des écoles relevant de la même circonscription d'IEN.

6.5 - Des réunions générales de l'ensemble des adhérent-e-s relevant du champ des UL-CGT seront organisées au moins 2 fois par an. Les responsables des Union Locales Cgt y seront alors invitées.

7. Le rôle des élu-e-s CGT

7.1 - Les élu-e-s de la Cgt-Educ' Action siègent à la CAPA-PLP et la CAPD 1° degré 06. Près de 7000 personnels sont concernés. De l'image qu'ils/elles renvoient, dépend aussi les résultats que nous obtiendrons en 2008. Les adhérent-e-s Cgt

Educ' Action des catégories concernées doivent avoir un suivi individuel de leur carrière. Ce suivi doit entre autre leur permettre d'être prévenu individuellement par le syndicat de toute information les concernant. L'Ursden-Cgt doit mettre en place les moyens d'assurer cette information.

7.2 - Les élu-e-s en CAPD et CAPA doivent fournir régulièrement les ordres du jour des CAP à venir, et un Compte Rendu Général de ces CAP, permettant aux responsables de la presse de valoriser le travail fait.

7.3 - La Cgt-Educ' Action siège aussi dans les CTPA, CAEN, CTPD 06 et CDEN 06. L'Ursden-Cgt mettra en place un système d'échange permettant de préparer collectivement ces réunions. Les représentant-e-s dans ces instances devront fournir des Compte-rendus réguliers et rapides pour permettre d'informer les personnels et de valoriser le rôle de la Cgt dans ces instances.

8 Charte financière entre les Sden et l'Ursden

8.1 - La CGT n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses adhérent-e-s. Les Sden s'engagent à reverser à l'Ursden une part minimum de 3,4 Euros par timbre à taux plein (1,7 Euros à taux réduit). Ce taux sera réexaminé chaque année par le bureau académique.

8.2 - L'Ursden prend en charge les frais liés :

- aux CAPA et à la défense du personnel 2nd degré au Rectorat;
- aux formations académiques;
- au tirage de la presse envoyée aux adhérent-e-s et aux établissements et écoles.
- à l'IUFM

Les réunions académiques donnent lieu à des frais pour les militant-e-s. Une charte de remboursement sera annexée à cette résolution.

8.3. Les Sden ont à leur charge les frais liés :

- ✓ aux CAPD et à la défense du personnel 1er degré
- ✓ à la défense du personnel 2nd degré dans les établissements
- ✓ au siège du syndicat et aux militant-e-s de leur département
- ✓ au routage, à l'envoi postal ou à la distribution de la presse académique
- ✓ au tirage, au routage et à l'envoi des bulletins spéciaux limités à leur département
- ✓ et autres frais...

8.4 - La participation forfaitaire aux frais de siège de l'Ursden sera fixée par le bureau académique.

8.5 - Chaque Sden s'engage à constituer une réserve pour les élections de 2008. Les excédents éventuels de l'Ursden y seront reversés également.

Le Congrès a élu une Commission Exécutive de 22 membres (12 femmes, 10 hommes, 8 Plp, 8 enseignant-e-s du 1° degré, 5 certifié-e-s, 1 agrégé, 7 Varois-e-s, 15 issu-e-s des A.M. une liste où la parité homme femme est affirmée, une liste représentative de la diversité professionnelle et géographique de nos adhérent-e-s) dont voici la liste

Ascensi Charles Professeur de Lycée Professionnel Lp Bâtiment Nice
100% des voix exprimées
Barberi Joseph Professeur de Lycée Professionnel Lp Bâtiment Nice
100% des voix exprimées
Beaudoin Gisèle Professeur de Lycée Professionnel Lp Bâtiment Nice
100% des voix exprimées
Boisgilbaut Brigitte Professeure d'Ecole Var 100% des voix exprimées
Bondy Sandrine Professeure d'Ecole Var 100% des voix exprimées
Caron Elisabeth Professeure d'Ecole Alpes-Maritimes 100% des voix
exprimées
Ciaravola Florence Professeure d'Ecole Alpes-Maritimes 100% des
voix exprimées
Denneulin Joël Professeur de Lycée Professionnel Hutinel Cannes
100% des voix exprimées
De Varent Renaud Professeur d'Ecole Alpes-Maritimes 100% des voix
exprimées
Di Rienzo Sylvie Professeur de Lycée Professionnel Hutinel Cannes
100% des voix exprimées
Echampe Michel Professeur de Lycée Professionnel Lp Pasteur Nice
100% des voix exprimées
Garoyan Cédric Professeur de Lycée Professionnel Lp Valéry Menton
100% des voix exprimées
Geley Corinne Professeure de Lycée Professionnel Lp Gallieni Fréjus
85% des voix exprimées
Guesnier Yvon Professeur d'Ecole Alpes-Maritimes 100% des voix
exprimées
Hible Valérie Professeur Certifiée Lpo St Maximin 100% des voix
exprimées
Laublet Cécile Professeure Certifiée Lycée Raynouard Brignoles 100%
des voix exprimées
Le Roy Marc Instituteur Nice 100% des voix exprimées
Maury Catherine Professeure Certifiée Var 100% des voix exprimées
Motay Dominique Professeure Certifiée La Garde 100% des voix
exprimées
Perriollat Odile Professeure d'Ecole Alpes-Maritimes 100% des voix
exprimées
Quartier Jean Pierre Professeur Agrégé Lycée Apollinaire Nice 100%
des voix exprimées
Remond Gérard Professeur Certifié Lycée des Eucalyptus Nice 100%
des voix exprimées